

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

**MESURES D'URGENCE POUR PROTÉGER NOS ENFANTS ACCUEILLIS EN CRÈCHES
PRIVÉES À BUT LUCRATIF - (N° 702)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 53

présenté par
Mme Céline Hervieu

ARTICLE 4

I. – À la fin de la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« sur la prestation d'accueil du jeune enfant et sur la prestation de service unique »,

les mots :

« faisant état des évolutions nécessaires de la prestation d'accueil du jeune enfant et de la prestation de service unique ».

II. – En conséquence, supprimer la deuxième phrase du même alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.